

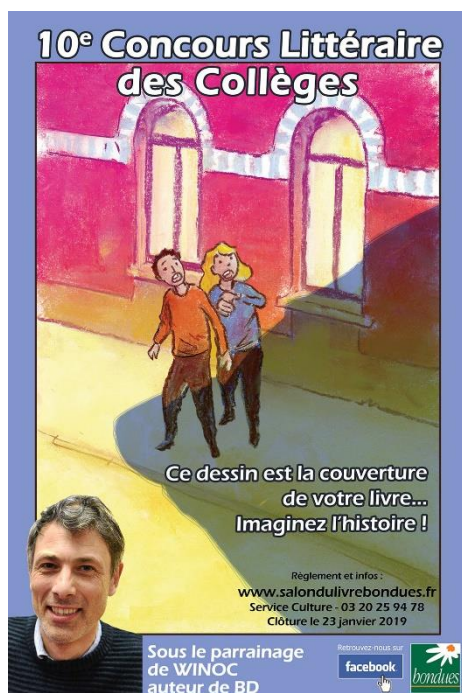
## CONCOURS LITTÉRAIRE DES COLLÈGES 2019

### Parrainé par WINOC



Le **Concours Littéraire des Collèges**, lancé dans le cadre du **21<sup>e</sup> Salon du Livre de Bondues-Métropole Européenne de Lille** est un concours métropolitain qui a pour vocation d'encourager l'écriture chez les collégiens et de promouvoir, auprès d'eux, le **Salon du Livre**, lieu de rencontre avec des auteurs, éditeurs, artisans des métiers du

livre...



#### Comment participer ?

Collégiennes, collégiens, participez à la 10<sup>e</sup> édition du Concours Littéraire des Collèges qui a pour vocation de récompenser votre talent littéraire ! Cette année, **WINOC**, célèbre auteur nordiste de bandes dessinées a accepté de parrainer ce concours. Il est l'auteur de trois albums d'histoires policières régionales « Les Pierres du Nord » mais aussi d'une série d'aventures « La rafale » ou encore d'une enquête artistique « Le Postello ». Son talent, sa gentillesse et son contact facile auprès des jeunes en font un parrain vraiment idéal !

Il a dessiné pour vous une planche originale pour que votre imagination sans bornes de jeune écrivain en herbe s'exprime de façon inventive et littéraire en prenant ce dessin comme source d'inspiration pour votre récit. Imaginez que c'est la couverture de votre livre... Alors, à vos stylos !

#### Règles

Il s'agira d'une production individuelle respectant les modalités exposées dans le règlement ci-dessous. Le concours sera clos **mercredi 23 janvier 2019 à 18h**, date et heure ultimes d'envoi des épreuves **par e-mail à l'adresse suivante : [concourscolleges@salondulivrebondues.fr](mailto:concourscolleges@salondulivrebondues.fr)**. Les épreuves ne seront pas restituées.

#### Les résultats et récompenses

Quatre œuvres seront distinguées et vaudront récompense à leurs auteurs ; de plus, un prix spécial du parrain sera décerné. Les résultats du concours seront proclamés à l'occasion d'une cérémonie de remise des Prix, le **samedi 23 mars 2019**, lors du Salon du Livre de Bondues.

Chaque lauréat sera récompensé par :

- Un **bon d'achat de 100€** valable au Furet du Nord
- La **remise de plusieurs exemplaires du livre-recueil des récits primés**, exceptionnellement édité pour l'occasion,
- Une **rencontre privilégiée** avec le parrain du Concours

## Règlement

1 – Les participants au **Concours Littéraire des Collèges** organisé par la Ville de Bondues réservé aux seuls collégiens de la métropole lilloise reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à tous. La municipalité de Bondues demeure souveraine dans l'interprétation des clauses de ce règlement.

2 – Le concours sera clos **le mercredi 23 janvier 2019 à 18h**, date et heure ultimes d'envoi des épreuves **par e-mail à l'adresse suivante : [concourscolleges@salondulivrebondues.fr](mailto:concourscolleges@salondulivrebondues.fr)**

3 – La forme littéraire retenue est le récit.

4 – Chaque collégien pourra concourir une seule fois en écrivant individuellement, en français et sans plagiat, un récit de **10 000 à 15 000 caractères** espace compris, soit 5 à 7 pages (police Calibri 12 et interligne 1,5) **en s'inspirant du dessin réalisé par WINOC**. Le dessin est considéré comme l'illustration de la couverture d'un livre. Il est donc possible que ce dessin illustre le début, le cœur ou la fin de l'histoire !

Le récit doit obligatoirement être présenté sous format Word, et adressé en pièce jointe dans un e-mail qui précisera, dans son message, **les coordonnées personnelles du collégien (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail) ainsi que le nom et l'adresse de l'établissement scolaire fréquenté, le nom du professeur de français et le numéro de classe à laquelle appartient l'élève**.

5 – Le jury composé de représentants du Comité de pilotage du Salon du livre de Bondues, de bibliothécaires, de professeurs de français, directeur d'école, de professionnels du livre et d'auteurs se réunira pour déterminer les lauréats.

6 – Les enfants et petits-enfants collégiens des membres du jury ne pourront concourir.

7 – Quatre œuvres seront distinguées et vaudront récompense à leurs auteurs ; de plus, un prix spécial du jury ou du parrain pourra être décerné.

8 – Les critères de choix reposeront essentiellement sur le traitement du thème et les qualités littéraires du texte en fonction de l'âge et du niveau des collégiens. Les membres du jury se détermineront sans connaître l'identité des auteurs.

9 – Les textes reconnus « hors sujet » ou ne répondant pas aux dispositions de l'article 4 ne seront pas retenus par le jury. Les décisions du jury seront sans appel et n'auront pas à être justifiées.

10 – Les participants seront invités à la remise des prix du concours à l'occasion du 21<sup>e</sup> Salon du Livre de Bondues qui aura lieu les 23 et 24 mars 2019. Les résultats paraîtront dans une publication municipale, dans la presse locale et sur le site Internet de la ville.

11 – Les prix décernés à cette occasion auront un rapport avec le domaine littéraire.